

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit AcidAttack

Code du produit KWZ 20

UFI F3AG-YA1A-JG2W-WFVU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du Détergent

mélange Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG

Ringstrasse 15 CH-8600 Dübendorf

Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h] Telefax +41 44 404 22 99

Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse : [24h/7d]

Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 04.03.2021

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302 Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.





2.2. Éléments d'étiquetage





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P301 + P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/

en cas de malaise.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Ammoniumhydrogendifluorid, No.-CAS 1341-49-7, No.-CE 215-676-4

methyl dihydrogen phosphate, No.-CAS 812-00-0, No.-CE 212-379-1

2-butoxyéthanol, No.-CAS 111-76-2, No.-CE 203-905-0

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Ammoniumhydrogendifluorid	10% - 20%	Acute Tox. 3 H301 (ATE=130mg/kg bw), Skin Corr. 1B H314 [Skin Corr. 1B H314: C ≥ 1 % Skin Irrit. 2 H315: 0,1 % ≤ C < 1 % Eye Irrit. 2 H319: 0,1 % ≤ C < 1 %]	NoCAS: 1341-49-7 NoCE: 215-676-4 NoIndex: 009-009-00-4
methyl dihydrogen phosphate	2,3%	Skin Corr. 1B H314	NoCAS: 812-00-0 NoCE: 212-379-1
2-butoxyéthanol	1% - 2%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302 (ATE=470mg/kg bw), Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	NoCAS: 111-76-2 NoCE: 203-905-0 NoIndex: 603-014-00-0

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les

chaussures contaminés. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le

faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis

d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Porter des vêtements de protection. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

en cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les

yeux. Ne pas inhaler d'aérolsol / de brouillard.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler d'aérolsol / de

brouillard. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un

filtre du modèle AB 2 [EN141].

6.2. Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves.

7.3. Utilisation(s) finale(s) N'utiliser qu'en acc particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups Switzerland - Occupational Exposure

Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational Exposure

Limits - TWAs - (MAKs)

Switzerland - Occupational Exposure

Limits - STELs - (KZWs)

Switzerland - Biological Limit Values

(BAT-Werte)

Developmental Risk Group C

skin notation

10 ppm TWA [MAK] 49 mg/m3 TWA [MAK] 20 ppm STEL [KZW] 98 mg/m3 STEL [KZW]

150 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-

term exposures) Parameter: 2-Butoxyacetic acid (after hydrolysis)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément

aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel

n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de

protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].

Protection des mains Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le

rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant

la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Ne pas chauffer le produit.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Eliminer les déchets de produits ou

les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique CouleurSolution aqueuse.
Incolore.

Odeur Douce.
Point de fusion/ point de Non déterminé.

congélation:

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

Inflammabilité: Non déterminé. Limites inférieure et supérieure Non déterminé.

d'explosion:

Point d'éclair: n'a pas de point d'éclair **Température d'auto-inflammation:** Non déterminé.

Température de décomposition:

Non déterminé.

Non déterminé.

3 ± 0.5

Viscosité cinématique: Non déterminé.

Solubilité: complètement miscible (Eau)

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log):

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative: 1.05

Non déterminé. Densité de vapeur relative: Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Voir section 10.3 10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé

et utilisé selon les prescriptions.

Non déterminé.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.

10.5. Matières incompatibles Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides

afin d'éviter des réactions exothermiques. Corrode les métaux communs.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Difluorure d'ammonium (CAS 1341-49-7)

DL50/orale 130 mg/kg. (Rat)

2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2) DL50/orale 470 mg/kg. (Rat)

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque des brûlures des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée Négligeable.

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Donnée non disponible.

Danger par aspiration Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Expérience chez l'homme Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Difluorure d'ammonium (CAS 1341-49-7)

CE50/48h/daphnie 97 mg/l. CE50/96h/algues 43 mg/l.

2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

LC50/96h/poisson 1370 mg/l. CE50/48h/daphnie 800 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le

règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni

bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Non dangereux pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.

Emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rincage pour préparer la

solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

UN 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

8

Ш

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 1760.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(Ammoniumhydrogendifluorid).

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8. Code de classement C9.

Numéro d'identification du danger 80.

Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3.

Code de restriction en tunnels (E).

IMDG UN 1760

Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

(Ammoniumhydrogendifluorid).

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B.

Polluant marin: Polluant marin: Non..

IATA UN 1760.

Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, n.o.s.

(Ammoniumhydrogendifluorid).

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 8.

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L).

Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L).

Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).

Navigation fluviale ADN UN 1760.

Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(Ammoniumhydrogendifluorid).

Classe 8.

Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 8. Code de classement C9. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires CPID-Nr.: 268360-21

Seuil quantitatif (OPAM): 20'000 kg.

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 8B. (CH)

VOC (CH) = <3%

2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I 2909.4390

Category Class 2

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Changements depuis la dernière version: remaniement général.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.

VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

Les principales références bibliographiques et sources de données

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H301: Toxique en cas d'ingestion. H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation

appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Voir mode d'emploi de produit/etiquette.

Mode d'emploi

Conserver hors de la portée des enfants.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

spécifications de qualité.